

La lettre de l'afer

BULLETIN DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

Sommaire

Actualité	p. 1 et 2
Vie de l'Association	p. 3
Agenda	p. 2 et 3
Nouvelles distinctions	p. 3
Les questions que vous posez	p. 4
Portefeuille disponible	p. 4
Informations pratiques	p. 4
Contacts	p. 4

www.afer.asso.fr

En ligne avec l'AFER : les dernières informations pratiques, fiscales, financières et personnalisées sur votre compte.

Repères

◀ +5,72%

Taux net 2001
du Fonds Garanti
(hors prélèvements sociaux)

◀ +1,4%

Taux d'inflation 2001

◀ -8,60%

Sicav AFER-SFER
du 28/12/2001 au 28/06/2002

◀ -15,71%

Indice CAC 40
du 28/12/2001 au 28/06/2002

◀ -16,63%

FCP AFER-EUROSFER
du 28/12/2001 au 28/06/2002

◀ -17,68%

Indice DJ EuroStoxx 50
du 28/12/2001 au 28/06/2002

afer
la référence

l'édito

La volonté des adhérents

Toutes les prévisions ont été dépassées. Pour l'Assemblée générale 2002, nous attendions 60 000 à 70 000 pouvoirs, comme les années précédentes. Vous avez été 115 000 à répondre – plus un monceau de lettres d'encouragement⁽¹⁾ – malgré des délais très courts et quelques dysfonctionnements de La Poste.

Vous ne pouvez savoir comme vous avez bien fait !

La force d'une association réside dans la volonté de ses adhérents. Vous avez clairement et fortement manifesté la vôtre. Désormais, rien ne sera plus comme avant.

Notre objectif, clairement exprimé, est triple.

► Premièrement : renforcer sans cesse et toujours la sécurité de votre épargne et la qualité de sa gestion – déjà excellentes –. Je vous garantis que rien ne sera fait par votre Conseil d'administration qui puisse, si peu que ce soit, ni en quelque occasion que ce soit, aller à l'encontre de cet impératif, essentiel et premier.

► Deuxièmement : restaurer pleinement une indépendance que notre Association n'aurait jamais dû perdre. Depuis maintenant 26 ans, cette indépendance a été constamment affirmée par nos dirigeants : elle nous est donc due. C'est l'objectif que j'ai le plus

développé durant l'Assemblée Générale, car il est de notre intérêt que nous préservions l'avenir. Quitte à me répéter, je tiens à le préciser encore : cet objectif, bien qu'essentiel, passe après la sécurité.

► Troisièmement : démocratiser notre Association, la rendre totalement transparente, instituer un contrôle interne efficace et permanent.

Concrètement, que va-t-il se passer ?

Nous sommes des gens de bonne volonté, persuadés que l'on doit toujours tenter d'expliquer et de convaincre. Nous allons, pendant quelque temps encore, continuer de négocier avec l'assureur. J'espère que notre partenaire comprendra qu'une collaboration égalitaire et librement consentie sera toujours plus profitable pour lui que l'enfermement juridique dans lequel on a tenté de nous plonger.

Si ce n'est pas le cas, que nous restera-t-il ? À défendre nos droits ; à nouer d'autres partenariats tout aussi solides.

Alain Weiller, animateur de notre Assemblée Générale, m'a demandé jusqu'où le Conseil d'administration irait pour défendre les adhérents. Je lui ai répondu : "jusqu'au bout". Je confirme.

**Pierre-Marie Guillon,
Président de l'AFER**

(1) Pardon à tous ceux qui m'ont écrit et à qui je n'ai pas encore fini de répondre. Je le ferai.

l'actualité

Gestion financière

I – Environnement économique

Le rebond de l'économie nord-américaine s'est poursuivi au 2^e trimestre à un rythme moins soutenu (croissance en rythme annuel 5.6%) et de profondes interrogations demeurent sur la solidité et la pérennité de ce redémarrage de l'activité. Ce fort rebond semble en effet

dû en partie à des facteurs techniques (fin du déstockage) et à la très bonne résistance de la consommation. Rien ne laisse cependant augurer dans les mois à venir une reprise de l'investissement du fait des taux d'utilisation très faibles des capacités de production et de la fragilité financière des sociétés.

Par ailleurs, si le consommateur a continué à porter l'activité, c'est grâce à une forte progression de son revenu disponible induite par

les baisses d'impôts du dernier trimestre 2001. Une fois cet effet dissipé, le risque de voir la demande finale se tasser est grand surtout dans un contexte de dégradation du marché de l'emploi et d'un endettement toujours élevé des ménages.

Dans les pays de la zone EURO, le redressement est plus lent et plus modéré. Comme aux États-Unis, l'amélioration en Europe est sensible dans la sphère industrielle grâce à la fin du déstockage



et il n'y a pas non plus de reprise de l'investissement. Si la consommation demeure soutenue en France et en Espagne, elle reste des plus mal orientée en Allemagne et en Italie, semant le doute sur la robustesse de la croissance de la zone EURO.

Ce 1^{er} semestre aura été d'autre part marqué par le sensible recul du dollar contre toutes les grandes devises. Ainsi sur le semestre, l'EURO aura gagné 10% contre le billet vert ce qui pourrait constituer un frein supplémentaire au redressement économique de la zone EURO.

Marchés boursiers

Le bilan du 1^{er} semestre sur les bourses de la zone EURO est très décevant avec un indice EuroStoxx en recul de 15,16%. Les facteurs qui ont pesé sur la tendance au cours des six mois sont nombreux : inquiétudes quant à la solidité de la reprise de l'économie mondiale, crise de confiance dans les comptes des sociétés, batterie d'avertissements sur les résultats, crise argentine et un contexte géopolitique très tendu.

En terme sectoriel, on retrouve encore dans le bas du classement la télécommunication (- 40,55%), la technologie (- 38,32%), les médias (- 39,13%), mais également l'assurance (- 21,42%).

Sous la pression des médicaments génériques, le secteur de la pharmacie n'a pas joué son rôle de secteur refuge, affichant un repli de 23,04%.

A l'inverse les secteurs industriels ont presque fait figure de paradis boursier avec des performances positives de 2,06% pour l'automobile, 2,37% pour la chimie et flat pour le secteur des produits de base.

La performance des valeurs bancaires apparaît "honorabile" dans ce contexte avec un repli de 3,18% et une performance positive pour les valeurs pétrolières de 1,01%.

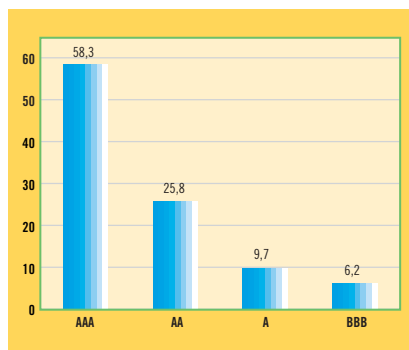


Marcel Nicolai
Président du
Directoire de VAM
(Victoire Asset
Management)

II – Politique de gestion

FONDS GARANTI EN EUROS

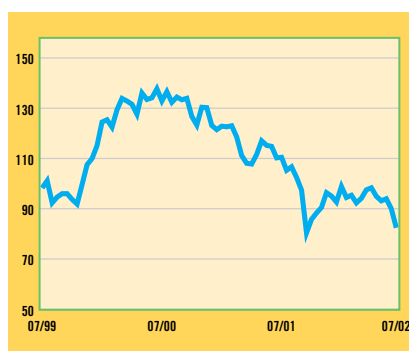
Répartition par rating (en %)



Compte tenu des incertitudes persistantes, la politique de gestion de l'actif général est restée concentrée sur des investissements obligataires. Valeurs refuges, les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans ont oscillé autour d'un niveau de 5,2%. Compte tenu des montants importants à investir d'environ 1,3 Md€ (remboursement d'obligations échues, coupon obligataire, et nouvelles souscriptions) et afin d'éviter une forte dilution du rendement du portefeuille, les choix de titres se sont concentrés sur des émissions de sociétés privées de première qualité. Elles offrent des rendements sensiblement supérieurs aux obligations d'Etat (de l'ordre de 1%) tout en bénéficiant d'une bonne visibilité sur leurs capacités bénéficiaires et d'une structure financière solide. La qualité du portefeuille a été maintenue sur des niveaux de AA, première note après les émissions d'Etat. Enfin, l'absence d'investissement en actions a permis durant ce premier semestre très chahuté, de maintenir une rentabilité nette toujours très confortable de l'actif général.

EUROSFER

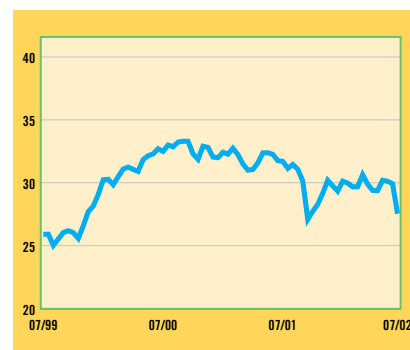
Évolution de la valeur (en €)



La politique de gestion a consisté à investir les souscriptions en restant fidèle aux évolutions de pondération de l'indice EuroStoxx 50. La performance sur le semestre a été de -16,63% (arrêtée au 28 juin 2002).

SFER

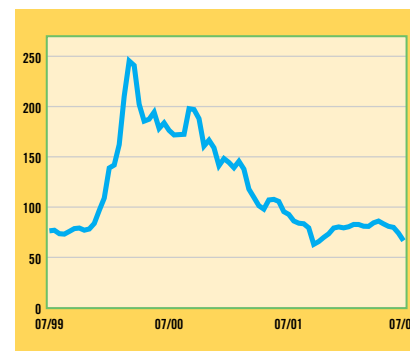
Évolution de la valeur (en €)



La politique de gestion a consisté à maintenir un degré d'investissement en actions autour de 61%. Les principaux allègements ont visé à réduire notre exposition en valeurs cycliques (Accor, Michelin, Schneider). Les achats ont été concentrés soit sur des valeurs défensives comme Carrefour, Casino, Vivendi Environnement, soit sur des valeurs ayant enregistré des chutes boursières comme Axa, France Télécom, Vivendi Universal ou Cap Gemini. La performance de la sicav sur le semestre a été de -8,60% (arrêtée au 28 juin 2002).

FLORE

Évolution de la valeur (en €)



Après la série d'arbitrages du début d'année qui a porté ses fruits, AFER-FLORE ayant résisté dans la tourmente du nouveau marché au cours du 2^e trimestre, nous avons effectué peu d'opérations. Nous avons vendu de l'IPSOS pour respecter les ratios réglementaires et fait des allers retours sur BVPR. Nous avons de nouveau renforcé A Novo et Linedata Services. Nous avons racheté Soitec et initié une ligne en Saveurs de France. Nous avons pris des profits sur Medidep. La performance sur le semestre a été de -17,24% (arrêtée au 28 juin 2002).

Agenda

➤ **Réunion Départementale LE MANS :**
mardi 10 septembre,
Palais des Congrès
et de la Culture, cité Cénomane,
rue d'Arcole, 72000 LE MANS

➤ **Réunion Départementale FLERS :**
mercredi 11 septembre,
Centre Madeleine-Louantier,
square Delaunay,
61100 FLERS

➤ **Réunion Départementale AMIENS :**
mardi 24 septembre,
Mégacité,
avenue de l'Hippodrome,
80000 AMIENS

➤ **Assemblée Régionale ARRAS :**
mercredi 25 septembre,
Atria Hôtel Mercure,
58, boulevard Carnot,
62000 ARRAS

➤ **Réunion Départementale SAINT-QUENTIN :**
mercredi 2 octobre,
Palais de Fervaques,
16, rue Victor-Basch,
02100 SAINT-QUENTIN

LA BONNE NOUVELLE FISCALE

L'Administration Fiscale clarifie sa position pour les contrats souscrits avant le 20 novembre 1991.

"Le versement de nouvelles primes non prévues au contrat d'origine ou le versement de primes disproportionnées par rapport à celles payées avant le 20 novembre 1991 pouvaient auparavant être considérées par l'administration fiscale comme des modifications essentielles apportées au contrat d'origine. Les versements en question perdaient alors l'antériorité attachée au contrat et étaient soumis aux règles applicables depuis le 20 novembre 1991 (c'est-à-dire taxation selon le barème des droits de succession des capitaux issus de primes payées après les 70 ans de l'assuré au delà de 200 000 francs, les intérêts étant exonérés)."

Ce n'est plus le cas depuis l'instruction fiscale parue au Bulletin Officiel des Impôts du 30 avril 2002.

Désormais, le versement de primes non prévues ou le versement de primes disproportionnées ne seront plus considérées par l'administration fiscale comme des modifications essentielles apportées au contrat d'origine.

Si vous avez souscrit votre contrat avant le 21 novembre 1991 et même si vous êtes aujourd'hui âgé de plus de 70 ans, votre adhésion AFER vous offre l'opportunité de transmettre à vos bénéficiaires en toute sécurité et dans des conditions fiscales particulièrement avantageuses*.

Pour bénéficier de ces dispositions nous vous encourageons à prendre contact avec votre conseiller habituel.

* exonération de droits de succession sur les capitaux décés à hauteur de 152 500 euros par bénéficiaire, tous contrats confondus, pour tous les versements effectués depuis le 13 octobre 1998.

vie de l'Association

Comité Consultatif : Appel à candidature

Améliorer votre représentativité au sein des instances de votre association, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé en décidant de renouveler le Comité Consultatif, de réorganiser sa composition et d'étendre ses attributions (cf. compte rendu de l'Assemblée Générale du 3 avril 2002 / supplément à la Lettre de l'AFER N° 61 page 5).

Si vous êtes volontaire pour participer à ce Comité, nous vous remercions d'écrire au GIE AFER, Département Méthodes, 74, rue St-Lazare, 75009 Paris. Vous recevrez, en retour, un dossier de candidature à nous adresser dûment complété, ainsi qu'un dossier de présentation du Comité Consultatif. Vous pouvez également vous procurer ces éléments sur notre site Internet www.afer.asso.fr, rubrique "l'AFER et ses partenaires – Association – Comité Consultatif".

Les candidats seront choisis par votre Conseil d'administration pour 3 ans renouvelables, selon les critères qui respectent au mieux la représentativité nationale (âge, sexe, géographie) et également selon les motivations des candidats et l'aide qu'ils pourront apporter à l'association.

Rejoignez-nous, vous serez les bienvenus.

Rémunération du Président

Lors de l'Assemblée Générale du 3 avril, des adhérents ont interrogé le Président de l'association sur le montant de son salaire. Pierre-Marie Guillon a précisé qu'il n'était pas rémunéré mais qu'il était envisagé qu'il le soit, et que le jour où ce serait le cas, son salaire serait publié dans la Lettre de l'AFER.

Le 5 juin dernier, le Conseil d'administration de l'association a décidé de rémunérer son Président dans les limites autorisées par la législation fiscale ; son salaire est donc fixé, à partir du 1^{er} juin, à 84 000 € par an.

L'AFER s'est constituée partie civile

Une action en justice a été entreprise, il y a maintenant plusieurs années contre les fondateurs de l'AFER. L'association n'a cessé de rappeler que la création de l'AFER par Gérard Athias a été bénéfique et a exercé une influence décisive sur l'évolution de l'assurance vie française, que les frais prélevés sur l'épargne des adhérents n'avaient jamais dépassé ceux fixés par leur contrat et, enfin, que devait s'appliquer le principe de la présomption d'innocence, la justice étant saisie.

La durée de l'instruction et la volonté d'avoir accès au dossier pour faire prévaloir, si nécessaire, les intérêts de l'AFER dans une procédure complexe, ont conduit votre Conseil d'administration, sur les recommandations de ses conseillers juridiques, à se constituer partie civile. Cela a été fait le 23 avril 2002.

2002 : Nouvelles distinctions pour l'Afer



Trophée d'or du meilleur contrat d'assurance-vie sécurité en euros (Le Revenu)



Trophée d'or du meilleur contrat d'assurance-vie multisupport actif offrant de 2 à 5 fonds (Le Revenu)



Oscar du meilleur service aux assurés



Oscar du contrat de 8 ans ou plus à versements libres en euros dont l'actif est supérieur à 5 Md€ (Gestion de Fortune et La Lettre de l'Assurance)



Oscar du contrat à versements libres multisupport à gestion libre (Gestion de Fortune et La Lettre de l'Assurance)



Les 4 pantoufles, la plus haute distinction décernée par les Dossiers de l'Épargne

Nouvelles distinctions pour notre gestionnaire : VAM



1^{er} au Grand Prix Gamme Large sur 1 an à CGU France aux Victoires des Sicav 2002 (La Tribune et Standard & Poor's)



1^{er} au Grand Prix Gamme Large sur 3 ans à CGU France aux Victoires des Sicav 2002 (La Tribune et Standard & Poor's)



Trophée d'or de la meilleure performance globale sur 3 ans (Le Revenu)

Réunion Départementale CHARLEVILLE :

Jeudi 3 octobre,
Porte de Flandres,
1, avenue Gustave-Gailly,
08000 CHARLEVILLE-MEZIÈRES

Réunion Départementale ALÈS :

mercredi 16 octobre,
Parc des expositions
30100 ALES

Assemblée Régionale NANTES :

jeudi 17 octobre,
Cité des Congrès,
Nantes Atlantique, 5, rue de Valmy
44000 NANTES

Réunion Régionale ISSY LES MOULINEAUX :

mercredi 23 octobre,
Paci,
25 ave Victor Cresson,
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Assemblée Régionale VERSAILLES :

jeudi 14 novembre,
Palais des Congrès,
10, rue de la Chancellerie
78000 VERSAILLES

Les infos pratiques

Versements programmés

Vous souhaitez effectuer des versements automatiques sur votre compte AFER sans être engagé de manière irrévocable, à l'aide d'une procédure très souple, sans périodicité obligatoire, ni contrainte de versements ?

Sur simple demande téléphonique, écrite ou par Internet, nous vous adressons un formulaire de prélèvements avec un échéancier que vous remplissez en déterminant librement les mois et les montants des prélèvements que vous souhaitez effectuer.

Nous vous demandons seulement de respecter un minimum de 150 € par échéance.

Les prélèvements sont effectués aux alentours du 25 de chaque mois, la date de valeur est le 1^{er} du mois suivant.

Vous pouvez à tout moment modifier ce choix en nous adressant un courrier. Vos nouvelles instructions prennent effet immédiatement si elles nous parviennent avant le 15 de chaque mois.

Précisions importantes

Votre échéancier reste valable jusqu'à instructions contraires de votre part.

Portefeuille disponible

Nous tenons à votre disposition la composition du portefeuille ligne par ligne.

Vous pouvez vous la procurer en vous adressant à votre conseiller habituel, en téléphonant au GIE AFER, ou par l'intermédiaire du serveur vocal.

Vous pouvez également consulter et imprimer le portefeuille en direct sur le site Internet www.afer.asso.fr



Vous pouvez également choisir une répartition automatique de vos prélèvements entre le Fonds Garanti et les volets SFER et EUROSFER, en respectant un minimum de versement de 60 € par échéance dans chaque volet. Vous gardez la possibilité d'effectuer des versements libres par chèque indépendamment des prélèvements automatiques. Respectez alors le minimum de 800 € par versement.

Notre conseil

Investissez dans les volets SFER et EURO-SFER en effectuant vos versements par prélèvements automatiques mensuels. C'est le meilleur moyen de lisser les variations de la Bourse, et donc d'optimiser votre investissement lors de l'achat des parts.

Devenez Parrain

Pour recevoir un nouveau dossier de parrainage, vous pouvez vous adresser à votre conseiller habituel, téléphoner au GIE AFER au 01 40 82 24 24, utiliser le serveur vocal 01 49 70 04 04 ou enfin vous connecter sur www.afer.asso.fr



Les questions que vous nous posez

Transfert PEP

"Lors de l'ouverture d'un contrat AFER avec option PEP par transfert de sommes issues d'un autre contrat d'assurance vie PEP, est-ce que je conserve l'antériorité fiscale ? En d'autres termes, devrais-je attendre à nouveau 8 ans, ou est-ce que les sommes retirées sous forme de rachat partiel ou de rente viagère seront exonérées d'impôts ?"

L'antériorité du PEP est conservée car un transfert de PEP n'est pas assimilé à un retrait. L'enveloppe PEP conserve donc les avantages fiscaux liés à son antériorité : exonération des produits après 8 ans. Toutefois, les avantages propres à l'assurance vie impliquent la prise en compte de la date de souscription du contrat d'assurance vie en cours, c'est-à-dire celui souscrit à l'occasion du transfert. En bref, l'antériorité du PEP est conservée pour l'exonération des produits mais c'est la date du transfert qui est à retenir pour la taxation des capitaux décès.

Quel est le délai moyen pour obtenir une avance ou un rachat partiel ?

Le délai est de 8 jours ouvrés après réception de votre demande. Notre conseil : choisissez le virement comme moyen de paiement (joindre un original de RIB). Plus rapide : en effectuant votre demande par Internet ou par serveur vocal, le virement sera effectué le lendemain, jour ouvré. Comptez alors en moyenne 3 jours de délai interbancaire ; mais attention, il faut, au préalable, nous avoir fait parvenir un original de RIB.

A l'occasion d'un rachat ou d'une avance, est-il possible de faire libeller un chèque à l'ordre d'une tierce personne, notamment du bénéficiaire d'une procuration ?

Non, les paiements sont toujours effectués exclusivement à l'ordre de l'adhérent.

Vos contacts

GIE AFER SIEGE

74, rue Saint-Lazare
75441 Paris Cedex 09
Tél. : 01 40 82 24 24
Fax : 01 42 85 09 18

SERVEUR VOCAL

01 49 70 04 04

SITE WEB

www.afer.asso.fr

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

AFER

74, rue Saint-Lazare – 75009 Paris

Lettre N° 61

Directeur de la publication : Pierre-Marie Guillon

Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56

Association sans but lucratif

régie par la loi du 1^{er} juillet 1901



NOUVEAU SITE WEB
www.afer.asso.fr

afer 
Association Française d'Épargne et de Retraite
la référence